

## NOUVEAU CONFINEMENT

Chères Consœurs, chers Confrères,

En date du Mercredi 28 octobre, le Président de la République a établi un nouveau confinement « total ». Le CNO a réagi au plus vite, dans la même soirée pour vous assurer du maintien de l'ouverture de nos cabinets.

Ceci étant, la situation reste alarmante. Nous devons redoubler de vigilance, et professionnellement garantir à nos patients une prise en charge dans les règles sanitaires les plus strictes. Les gestes barrières doivent être notre priorité. Nous devons être également moteurs et éducateurs auprès de nos patients afin de les responsabiliser au mieux.

Une attention toute particulière doit être portée aux personnes âgées et aux personnes les plus vulnérables.

Nous tenons particulièrement à saluer l'action des kinésithérapeutes exerçant en établissements de santé, déjà très éprouvés lors de la première vague et fortement mobilisés pour gérer cette deuxième vague, « sans doute plus dure et plus meurtrière ». Conscients de la grande tension que vous subissez dans les services hospitaliers, nous vous assurons de notre soutien et de notre reconnaissance.

En pratique,

**Les MK salariés** continuent à travailler au sein de leur établissement en suivant les directives qui leur incombent. Des attestations de déplacements vous sont fournies par vos employeurs afin de pouvoir vous déplacer entre votre domicile et votre lieu de travail. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

**Les MK libéraux :**

- Les cabinets restent ouverts.
- Les prises en charge collectives, les cours de gym et la balnéo (si l'ARS ne s'oppose pas l'ouverture) doivent répondre aux règles sanitaires et de distanciation strictes : moins de 6 personnes pour les cours de gym, 4 m<sup>2</sup> par patient pour la balnéo, masques obligatoires.
- Votre carte ordinaire de professionnel de santé (téléchargeable sur le site du CNO) vous dispense d'établir une attestation quotidienne dans le cadre des déplacements liés à votre activité professionnelle.
- Les patients doivent remplir l'attestation dérogatoire de déplacement dans l'appli Tous Anti Covid ou sur et cocher la case « Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments. ».
- Patients et kinésithérapeutes doivent porter des masques chirurgicaux en permanence. Pour les exercices de kinésithérapie respiratoire ou de rééducation maxillo-faciale nécessitant de retirer le masque, le kinésithérapeute doit porter un masque FFP2 idéalement complété par une visière.
- Pour les patients à risque, il est recommandé de privilégier les soins à domicile et le télésoin quand cela est possible.

Les personnes considérées comme à risque sont :

- les personnes âgées de 70 ans et plus ;
  - les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
  - les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
  - les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
  - les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée et les malades atteints de cancer sous traitement.
  - les femmes enceintes au 3e trimestre
- Nous considérons que les soins aux personnes âgées en EHPAD doivent être poursuivis, mais le directeur peut s'y opposer. Si tel est le cas, nous vous conseillons d'alerter le Conseil Départemental de l'Ordre qui prendra contact avec la maison de retraite, et de faire un signalement à l'Agence régionale de santé (délégation territoriale).
  - Pour les remplaçants : la demande de remplacements devient supérieure à l'offre... La situation devient compliquée pour vous. Une demande d'entraide est possible via votre Conseil Départemental. Un fond spécial Covid a été mis en place et sera renouvelé si nécessaire.

***Cette période génère une charge mentale intense pour chacun de nous, bien difficile à supporter. Nous devons prendre garde à notre santé, tant physique que psychologique. Nous devons nous protéger pour protéger nos proches et soigner nos patients. Soyons solidaires, unis et fraternels. Merci pour votre engagement.***

Lucie SEGUIN

Secrétaire générale CDOMK26

